DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 09 OCTOBRE 2014

Délibération n° 2014.10.235

Commission
intercommunale pour
l'accessibilité aux
personnes
handicapées :
désignation des
conseillers
communautaires

LE NEUF OCTOBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 03 octobre 2014

Secrétaire de séance : Jacky BONNET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand LANDREAU, MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Samuel CAZENAVE à Patrick BOURGOIN, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Philippe LAVAUD à Jean-François DAURE

Excusé(s):

Absent(s):

Mireille BROSSIER, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Philippe LAVAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 OCTOBRE 2014

DELIBERATION N° 2014.10.235

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / POLITIQUES DE MOBILITÉ Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Les commissions intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées, obligatoires pour les EPCI de plus de 5 000 habitants compétents en matière de transports, ont pour mission :

- de dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- de faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- d'établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire et transmis notamment au Préfet et au Conseil Général,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Par délibération n°410 du 23 novembre 2007, le conseil communautaire a créé la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées du GrandAngoulême.

Cette commission, qui ne se substitue pas aux commissions communales d'accessibilité, se compose de 14 membres :

- Monsieur le Président ou son représentant ;
- 6 conseillers communautaires ;
- 7 représentants d'associations locales.

Il est précisé que les associations locales membres de cette commission doivent être représentatives de tous les handicaps.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 25 septembre 2014,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 2 octobre 2014,

Je vous propose:

DE DESIGNER les conseillers communautaires suivants appelés à siéger à cette commission :

- Gérard BRUNETEAU,
- Sylvie CARRERA,
- Catherine DEBOEVERE.
- Gérard DEZIER,

- Isabelle FOSTAN,
- Isabelle LAGRANGE.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	<u>Affiché le</u> :
13 octobre 2014	13 octobre 2014